



# Mission d'information flash sur les stocks de munitions

## Synthèse du rapport



### Rapporteurs

**M. Vincent Bru**

Député des Pyrénées-Atlantiques,  
MoDem et Indépendants

**M. Julien Rancoule**

Député de l'Aude, Rassemblement national

Alors que l'histoire des conflits est marquée par une **tension récurrente** sur les munitions, la **dégradation globale des stocks français de munitions depuis la fin de la guerre froide** semble devenue intenable tant au regard du contexte stratégique actuel que des ambitions militaires de la France.

Conséquence des « dividendes de la paix », cette dégradation a entraîné une **structuration de la filière munitionnaire selon une logique de flux** et non plus de stocks. Décidées lors de la professionnalisation des armées et amplifiées par la **revue générale des politiques publiques** puis par la crise économique de 2008, la **réduction drastique du format des armées et l'adoption d'un modèle d'excellence échantillonnaire** ont fait des munitions une **variable d'ajustement budgétaire**.

Les **attentats terroristes islamistes de janvier puis de novembre 2015** ayant mis un coup d'arrêt à cette politique de réduction massive des budgets militaires, l'amorce de complètement des stocks depuis 2016 redonne aux armées des marges de manœuvre : **la loi de programmation militaire 2019-2025 inverse la trajectoire à la baisse des stocks de munitions**. Au début de la crise sanitaire, en mars-avril 2020, l'épisode de pénurie de masques respiratoires de protection vient quant à lui rappeler **l'importance cruciale de disposer de stocks stratégiques pour faire face à l'imprévu** – un constat apparu avec encore plus d'éclat depuis **le retour du conflit de haute intensité** sur le continent européen : **un changement de paradigme** s'impose désormais en matière de stocks. Le retour d'expérience du conflit ukrainien illustre ainsi les multiples **atouts stratégiques que recèle la constitution de stocks** de munitions. L'impératif de reconstitution des stocks militaires est d'ailleurs un constat partagé par de nombreux pays occidentaux.



Ce constat étant énoncé, la reconstitution des stocks de munitions soulève des enjeux très différents selon qu'il s'agisse de munitions simples ou complexes. Bien que la filière munitionnaire française soit relativement homogène dans son organisation – **structurée qu'elle est autour de grands maîtres d'œuvre et sous-traitants en dialogue permanent avec les forces armées** –, **les munitions balistiques** – petit, moyen et gros calibres, leurres et artifices, poudres et explosifs, bombes aéronautiques – sont associées à une **production de masse** tandis que les **munitions propulsées** que sont les missiles et les torpilles sont plus complexes à produire. **Hautement technologiques et propres à l'engagement dit de haut de spectre**, ces munitions se distinguent par leur portée, le type de mission qui leur est assigné ainsi que par leur technicité, générant des coûts de développement élevés et requérant bien souvent une coopération internationale.

Ces distinctions en tête, la reconstitution des stocks suppose la prise en compte par les armées **d'enjeux stratégiques, capacitaires et logistiques globaux**. Les enjeux capacitaires, d'abord, sont corrélés aux ambitions stratégiques de la France : la reconstitution des stocks doit se faire en harmonie avec les **hypothèses d'engagement** envisagées et avec l'accroissement des besoins dus à **l'intensification de la préparation opérationnelle**. La reconstitution des stocks doit ensuite tenir compte d'une certaine **cohérence capacitaire** entre les **trois armées**, entre les **couples vecteurs-munitions** ou encore entre le **haut et le bas du spectre** – équilibre que nous appellerons **panachage**. Enfin, les **enjeux logistiques tenant à la sécurité et à la périssabilité** des munitions conditionnent cette remontée en puissance.

Si la politique de remontée des stocks relève des armées, **l'intensification des flux de production en est un complément indispensable** : le besoin de masse et d'épaisseur rendu évident par le retour d'expérience du champ de bataille met en lumière **l'indispensable continuité entre stocks et flux**. Devant permettre aux forces, **sous faible préavis**, de **prendre l'ascendant opérationnel sur l'adversaire**, les stocks assument surtout un **rôle de tampon permettant à la production industrielle de prendre rapidement le relais** au soutien des armées. L'enjeu est donc **d'adapter la base industrielle et technologique de défense française aux exigences d'un champ de bataille durci** : c'est l'objet de **l'économie de guerre**. Dans cette perspective, garantir la soutenabilité économique des entreprises munitionnaires – mises à l'épreuve par les dividendes de la paix – en assurant **la visibilité et la régularité des commandes** est un préalable. Il est en outre indispensable d'actionner tous les leviers de l'économie de guerre pour accélérer une montée en cadence – **simplifier les normes et les exigences, sécuriser les approvisionnements, consolider les ressources humaines**. Dans le même temps, il importe de ne pas sacrifier à l'urgence du recomplètement des stocks une **indispensable préparation de l'avenir**, dont la maturation requiert, elle aussi, une forte anticipation. Il s'agit, dans cette perspective, d'identifier et d'accompagner les évolutions technologiques prioritaires et d'encourager la recherche-développement en apportant à cette dernière un soutien public renforcé.



## SYNTHESE DES PROPOSITIONS

**Proposition n° 1 :** Adapter le rechargement des stocks de munitions à des hypothèses d'engagement renouvelées.

**Proposition n° 2 :** Favoriser l'utilisation de munitions réelles dans le cadre d'une préparation opérationnelle intensifiée.

**Proposition n° 3 :** Favoriser le panachage des munitions dans la remontée en puissance des stocks en mettant l'accent sur le besoin de masse.

**Proposition n° 4 :** Réinternaliser le maintien en condition opérationnelle des missiles au sein des forces lorsque c'est possible et systématiser les engagements en seuil de disponibilité dans les contrats de maintien en condition opérationnelle.

**Proposition n° 5 :** Affermir la visibilité des entreprises et la régularité des commandes étatiques.

**Proposition n° 6 :** Reconsidérer une relocalisation de la filière du petit calibre au niveau français ou, à défaut, européen.

**Proposition n° 7 :** Privilégier une logique de gestion du risque dans l'appréhension des normes.

**Proposition n° 8 :** Appuyer la mise en œuvre d'exemptions Défense pour l'industrie munitionnaire dans le cadre de l'application du règlement REACH.

**Proposition n° 9 :** Constituer des pré-stocks de composants et sous-ensembles stratégiques.

**Proposition n° 10 :** Relocaliser des filières stratégiques pour l'industrie munitionnaire, notamment dans le domaine des poudres.

**Proposition n° 11 :** Constituer une réserve industrielle composée de jeunes retraités du secteur munitionnaire permettant d'anticiper une hausse des besoins d'augmentation des cadences de production de munitions.

**Proposition n° 12 :** Doter les forces de lots de munitions télé-opérées capables de faire face à l'attrition forte de la haute intensité et de répondre aux besoins du terrain.

**Proposition n° 13 :** Renforcer le soutien public à la recherche-développement.